

3.

331(p6)  
(493)

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

OFFICE DU TRAVAIL

LES

# BOURSES DU TRAVAIL

1904 - 1910

BRUXELLES  
E. DAEM, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
110, chaussée de Haecht, 110.

1911

3.

53 KPiP



110053

37167

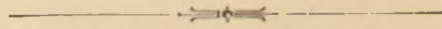
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

OFFICE DU TRAVAIL

LES

# BOURSES DU TRAVAIL

1904 - 1910



BRUXELLES  
E. DAEM, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
110, chaussée de Haecht, 110  
1911

# LES BOURSES DU TRAVAIL EN BELGIQUE

1904-1910.

## HISTORIQUE ET ORGANISATION. — SUBSIDES DE L'ÉTAT.

Le placement des travailleurs est pratiqué en Belgique par des organismes de diverses espèces.

C'est ainsi d'abord qu'il y existe des bureaux de placement payant. Leur nombre est cependant assez peu élevé et leur champ d'action se restreint pour ainsi dire aux domestiques et gens de maison.

D'autre part, depuis longtemps déjà, des syndicats professionnels d'ouvriers et d'employés ont organisé dans leur sein un service spécial pour le placement de leurs membres. Mais ce service est, peut-on dire, toujours réservé à ceux-ci et, d'autre part, il ne fonctionne assez régulièrement que dans quelques grands syndicats.

Enfin, il s'est établi, sous le nom de *Bourses du travail*, des offices de placement ouverts à tous les travailleurs et opérant gratuitement.

C'est en 1888 que la première institution de ce genre fut créée à Liège, sur l'initiative d'une œuvre philanthropique.

Cet exemple ne tarda pas à être suivi dans d'autres localités, et l'on vit successivement se constituer des œuvres du même genre à Bruxelles, à Charleroi, à Pâturages, à Gand, à Anvers, etc.

En 1904, il en existait une dizaine.

Au début, quelques communes seulement s'étaient préoccupées de favoriser les offices de placement gratuit, soit par l'octroi de subsides, soit en créant elles-mêmes des Bourses du travail.

Dans la suite, plusieurs provinces, telles la Flandre orientale et le Brabant, se décidèrent également à subventionner ces institutions.

L'État enfin, est, en 1904, entré à son tour dans cette voie, les Chambres législatives ayant mis, dès cette année, à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Travail un crédit annuel destiné à l'octroi d'encouragements aux offices de placement gratuit.

Le département a subordonné l'obtention des libéralités de l'État à certaines conditions destinées à amener un meilleur développement des Bourses.

Avant tout une condition fut imposée à celles-ci, consistant à exiger que leur organisation soit *paritaire*, c'est-à-dire que chaque institution



53

fonctionne avec l'appui et sous le contrôle à la fois des chefs d'entreprises et des ouvriers et employés. Dans cet ordre d'idées, l'administration de la Bourse doit être confiée à une commission comprenant en nombre égal des patrons et des ouvriers. D'autre part, un nombre important de chefs d'entreprise et d'ouvriers de la circonscription doivent être appelés à participer, dans une mesure sérieuse, soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'associations professionnelles, à la désignation des membres de cette commission.

Les Bourses doivent aussi se soumettre au contrôle des agents du Ministère et envoyer à celui-ci, à la fin de chaque mois, un relevé détaillé de leurs opérations.

Pour la fixation du montant des subsides de l'Etat, l'Office du travail a établi une sorte de barème d'après lequel la part revenant à chaque Bourse dans le crédit à répartir est proportionnée à l'importance des opérations de l'institution et à leur effet utile, c'est-à-dire qu'elle est déterminée en tenant compte, dans une juste mesure, des éléments suivants de l'activité de la Bourse pendant le dernier exercice: nombre des demandes d'emploi, nombre des offres d'emploi, nombre des placements, rapport proportionnel entre, d'une part, les placements et les demandes et, d'autre part, les placements et les offres, montant des dépenses et coût moyen des placements.

Les Bourses nouvellement créées reçoivent également, à titre de subside de premier établissement, une somme s'élevant en moyenne à 200 francs.

A la suite des encouragements ainsi donnés par l'Etat, et aussi comme conséquence des efforts faits par l'Office du travail pour répandre ses idées, la plupart des Bourses modifièrent leur organisation conformément à celles-ci, de façon à se faire agréer par le Ministère pour l'obtention de subsides. D'autre part, des nouvelles Bourses se créèrent un peu partout.

Le nombre total des Bourses agréées, qui s'élevait à 12 en 1907, a passé à 14 en 1908, puis à 17 en 1909, pour arriver à 31 à la fin de 1910.

Ces offices de placement étaient établis à : Alost, Anvers (2 bourses), Bruges, Bruxelles (3 bourses), Eecloo, Enghien, Gand (2 bourses), Hasselt, Houdeng-Goegnies, Huy, Liège (3 bourses), Louvain, Malines, Mons, Paturages, Ransart, Renaix, Saint-Nicolas (2 bourses), Saint-Trond, Schaerbeck, Soignies, Tirlemont, Viesville-Sart et Vilvorde.

Six de ces Bourses, établies à Alost, Anvers, Gand, Malines, Saint-Nicolas et Schaerbeck, sont des institutions communales. Les autres sont des œuvres privées, dont quelques unes reçoivent également des subsides de provinces et de communes.

Les 17 Bourses qui avaient fonctionné en 1909, ont reçu de l'Etat, en 1910, des subsides de fonctionnement conformément aux règles

indiquées ci-dessus. Le total des sommes ainsi distribuées s'est élevé à 12,950 francs.

#### ACTIVITÉ DES BOURSES.

Les diverses bourses agréées envoient tous les mois, et après chaque exercice annuel, au Ministère de l'Industrie et du Travail, sur des formules fournies par celui-ci, le relevé détaillé de leurs opérations.

L'Office du travail a pris pour règle d'établir chaque année, à l'aide de ces renseignements, un exposé de la situation des offices de placement gratuit.

Le présent travail se rapporte spécialement aux opérations de l'année 1910, mais il y est fait aussi, relativement à certains points importants, des comparaisons avec la situation des Bourses au cours des années antérieures depuis 1904.

D'une façon générale, les résultats de l'année 1910, rapprochés de ceux des années antérieures, marquent une progression sérieuse.

Ainsi, par rapport à 1909, il y a eu une augmentation : pour les demandes, de 16 p. c. ; pour les offres, de 45 p. c. et pour les placements, de 33 p. c. Il est vrai qu'en 1910, 12 nouvelles bourses ont fonctionné, lesquelles interviennent dans l'augmentation des demandes pour 10 p. c., des offres pour 17 p. c. et des placements, pour 13.5 p. c.

Néanmoins les chiffres des opérations des anciennes bourses seules, restent encore assez bien plus élevés pour 1910, que ceux relevés l'année précédente.

Un point important à noter, c'est l'augmentation du nombre des offres par rapport à celui des demandes. Ainsi l'on comptait, en 1909, pour 100 offres, 199 demandes et en 1910, seulement 147, — ou bien, en marquant la proportion inversement, pour 100 demandes, en 1909 58 offres, et 68 en 1910.

Ce résultat est dû uniquement à ce fait que le nombre absolu des offres s'est accru relativement plus que celui des demandes, car ce dernier lui-même est également, comme on vient de le voir, en sérieuse augmentation. Il semble donc que l'on peut conclure de cette constatation que les patrons prennent davantage l'habitude de s'adresser aux bourses du travail. C'est là, pour celles-ci, un sérieux indice de prospérité pour l'avenir.

Au point de vue de l'effet utile des Bourses, c'est-à-dire du nombre de placements effectués par elles, il y a aussi un léger progrès. Le chiffre des placements pour 100 demandes est monté, en effet, de 36 en 1909 à 41 en 1910.

En définitive cependant, on ne peut pas dire que les Bourses soient déjà arrivées à une situation vraiment satisfaisante. Le chiffre de leurs opérations est encore pour ainsi dire infime par rapport à l'importance de la population industrielle et, d'autre part, leurs services coûtent encore beaucoup trop cher.

DEMANDES D'EMPLOI.

A. — Situation pour l'ensemble des Bourses.

a) Nombre total des demandes : 60,066.

b) Répartition des demandes d'après :

1° Le sexe des demandeurs :

Hommes . . . . .	46,890 (78 p. c.)
Femmes . . . . .	13,176 (22 p. c.)

2° La capacité professionnelle des demandeurs :

	Hommes	Femmes
Ouvriers entiers . . . . .	36,987 (79 p. c.)	11,906 (90 p. c.)
Demi-ouvriers . . . . .	6,016 (13 p. c.)	411 (3 p. c.)
Apprentis . . . . .	3,887 (8 p. c.)	559 (7 p. c.)

3° Le domicile des demandeurs :

Habitant . . . . .	dans la localité siège de la Bourse . . . . .	hommes : 37,999 (81 p. c.)	femmes : 9,729 (74 p. c.)
	hors de la localité siège de la Bourse . . . . .	hommes : 8,891 (19 p. c.)	femmes : 3,447 (26 p. c.)

4° L'âge des demandeurs :

	Hommes	Femmes
En dessous de 16 ans . . . . .	3,893 (8 p. c.)	979 (7 p. c.)
De 16 à 20 ans . . . . .	9,332 (20 p. c.)	3,942 (30 p. c.)
De 21 à 35 ans . . . . .	20,008 (43 p. c.)	5,958 (45 p. c.)
De 36 à 50 ans . . . . .	9,509 (20 p. c.)	1,840 (14 p. c.)
De plus de 50 ans . . . . .	4,148 (9 p. c.)	457 (4 p. c.)

5° L'industrie ou la profession exercée par les demandeurs :

	Hommes	Femmes
Professions industrielles . . . . .	36,037 (75 p. c.)	2,825 (21 p. c.)
Autres professions . . . . .	11,853 (25 p. c.)	10,351 (79 p. c.)

Pour l'ensemble (Hommes et Femmes), les demandes introduites par les ouvriers de l'industrie proprement dite représentaient 63 p. c. du total.

Les 37 p. c. restants se répartissaient comme suit :

Commissionnaires et hommes de peine . . . . .	6 p. c.
Domestiques et servantes . . . . .	18 p. c.
Garçons et demoiselles de magasin . . . . .	7 p. c.
Divers . . . . .	6 p. c.

6° Le mode de rémunération réclamé par les demandeurs :

	Hommes	Femmes	
Travailleurs ayant demandé à être payés	au temps (heure, jour, semaine, mois, etc.)	41,696 (95 p. c.)	12,379 (91 p. c.)
	à la tâche ou à l'entre-prise	2,352 (5 p. c.)	797 (6 p. c.)

Voici pour les divers groupes d'industries, le chiffre indiquant combien sur 100 demandeurs d'emploi (hommes), il y en a eu qui désiraient être payés à la tâche ou à l'entreprise :

Tabac, 59; vêtement, 38; textiles, 28; peaux et cuirs, 27; art et précision, 8,6; céramiques, 7,6; bois et ameublement, 6,3; employés et encaisseurs, 6; carrières, 5; mines, 4; domestiques, 3; métaux, 2,5; transports, 2; verrières, 2; construction, 1,8; livre, 1,2; alimentaires, 1; commissionnaires, 1; garçons de magasin, 1; ouvriers de fabriques sans spécialité, 0,4.

7° L'état civil des demandeurs :

Hommes . . . . .	Mariés . . . . .	18,850 (40 p. c.)
	Veufs avec enfants . . . . .	980 (2 p. c.)
	Célibataires . . . . .	27,060 (58 p. c.)
Femmes . . . . .	Mariées . . . . .	3,160 (21 p. c.)
	Veuves avec enfants . . . . .	462 (3 p. c.)
	Célibataires . . . . .	9,554 (73 p. c.)

8° La situation des demandeurs par rapport aux syndicats et aux caisses de chômage :

Affiliés à un syndicat professionnel . . . . .	hommes : 6,598 (14 p. c.)
	femmes : 685 (5 p. c.)
Affiliés à une caisse de chômage . . . . .	hommes : 6,258 (13 p. c.)
	femmes : 643 (5 p. c.)

La situation à ce point de vue est tout-à-fait différente pour certaines industries. Ainsi, le nombre proportionnel p. c. de demandeurs syndiqués a été de 66 p. c. dans l'industrie du tabac et de 57 p. c. dans les industries textiles.



9° La fréquence du chômage :

Demandeurs s'étant adressés à la Bourse dans les douze mois antérieurs.	1 fois seulement	hommes : 12,538 (28 p. c.)
		femmes : 2,328 (18 p. c.)
	2 fois au moins	hommes : 9,739 (20 p. c.)
		femmes : 1,946 (15 p. c.)

10° L'instruction des demandeurs :

Ne sachant ni lire ni écrire . . .	hommes : 1,321 (2.8 p. c.)
	femmes : 558 (4 p. c.)

Comparaison avec les années antérieures :

Le nombre des demandes n'a cessé d'augmenter depuis 1904. Cette année il s'élevait seulement à 20,461 (10 Bourses). En 1907, il est monté à 23,808 (12 Bourses), en 1908 à 30,852 (14 Bourses), en 1909 à 51,576 (17 Bourses) et en 1910 à 60,066 (20 Bourses).

L'augmentation de cette dernière année sur la précédente a donc été de 16 p. c.

Les 12 nouvelles Bourses sont intervenues dans cet accroissement pour 10 p. c. (5,254 demandes).

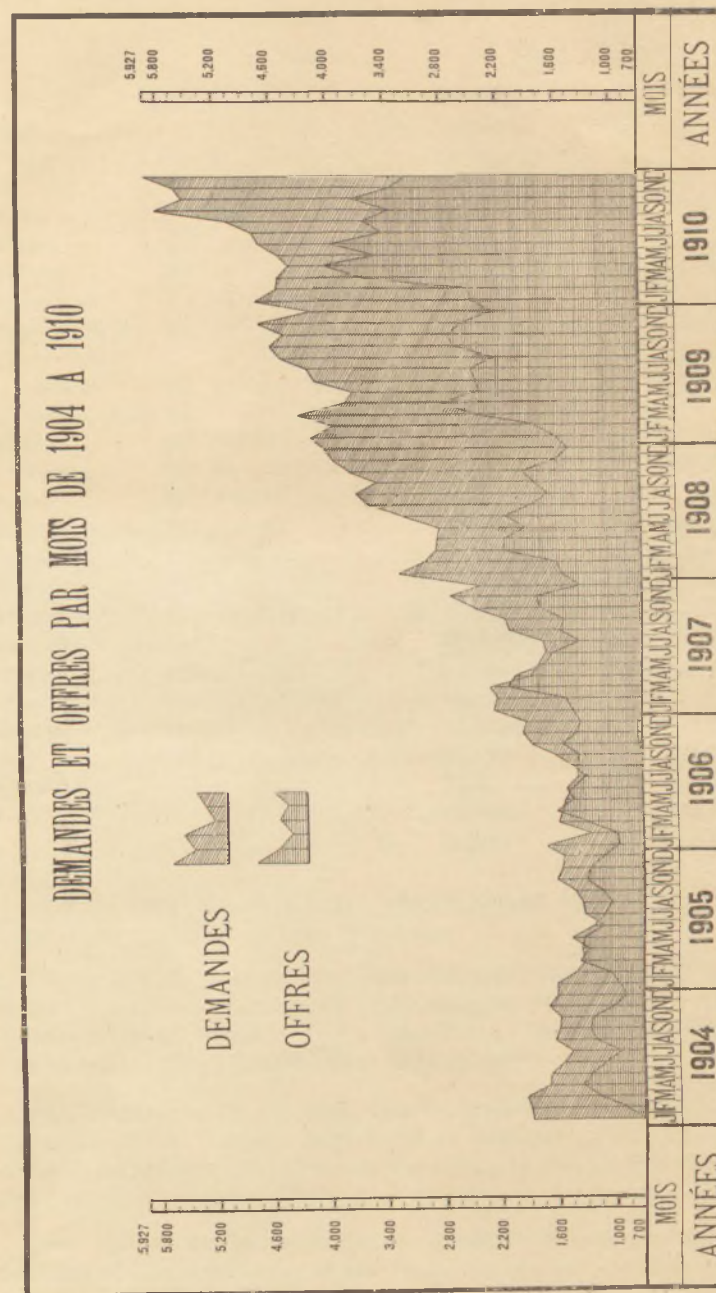
Par le rapprochement des résultats de 1909 et de 1910, on arrive notamment aux constatations suivantes : **Augmentation** du nombre *relatif* (p. c.) des demandes d'emploi émanant de *femmes*, d'*ouvriers industriels* (hommes) et de personnes (hommes et femmes) désirant être payées à la tâche ou à l'entreprise; par contre, **diminution** du nombre *relatif* (p. c.) des demandes formulées par des *ouvriers entiers* (femmes) et par des *célibataires* (hommes).

C'est toujours de la part des ouvriers de 21 à 35 ans qu'il y a le plus de demandes (43 p. c. pour les hommes et 45 p. c. pour les femmes).

B. — Situation par Bourse.

a) Les Bourses se classent comme suit par ordre d'importance du nombre de leurs demandes :

Hommes	Femmes	Total	P. c. du total
Liège(pl. St. B.) 9,590	Liège(pl. St. B.) 2,474	Liège(pl. St. B.) 12,064	(20)
Bruxelles(r. du Lombard) 6,481	Bruxelles(r. du Lombard) 2,316	Bruxelles(r. du Lombard) 8,797	(15)
Gand(r. H <sup>e</sup> -Port) 6,208	Gand(r. H <sup>e</sup> -Port) 2,073	Gand(r. H <sup>e</sup> -Port) 8,281	(14)
Liège(H.-Ch.) 6,039	Liège(H.-Ch.) 1,976	Liège(H.-Ch.) 8,015	(13)
Anvers(r. Pélerins) 4,528	Anvers(r. Pélerins) 1,772	Anvers(r. Pélerins) 5,221	(9)
Bruxelles(r. du Mons) 693	Bruxelles(r. du Mons) 693	Bruxelles(r. du Mons) 3,135	(5)



Hommes		Femmes		Total	P. c. du total
Boulet)	2,850	Pâturages	559	Bruxelles (r. du	
Liège (r. S. de		Schaerbeck	242	Boulet)	2,850 (5)
Hasque)	1,690	Bruxelles (rue		Liège (r. S. de	
Louvain	1,463	Locquenghien)	165	Hasque)	1,690 (3)
Mons	1,363	Eecloo	154	Louvain	1,587 (2.5)
Bruges	1,096	Gand(Oudburg)	144	Bruges	1,096 (2)
Malines	929	Louvain	124	Schaerbeck	1,056 (1.8)
Schaerbeck	814	St-Nicolas(Waes)	122	Malines	939 (1.5)
Gand(Oudburg)	631	Huy	118	Gand(Oudburg)	775 (1.3)
Anvers (Pasto- rijstraat)	403	Vilvorde	79	Pâturages	716 (1.2)
St-Nicolas(Waes)	402	Anvers (Pasto- rijstraat)	46	St-Nicolas(Waes)	524 (0.9)
Soignies	346	St-Nicolas(Com.)	30	Anvers (Pasto rijstraat)	449 (0.7)
Tirlemont	297	Ransart	29	Soignies	353 (0.6)
Ransart	277	Renaix	28	Eecloo	329 (0.5)
St-Nicolas(Com.)	244	Hasselt	10	Ransart	306 (0.5)
St-Trond	218	Malines	10	Tirlemont	297 (0.4)
Eecloo	175	Soignies	7	St-Nicolas(Com.)	274 (0.4)
Pâturages	157	Enghien	5	Huy	230 (0.3)
Vilvorde	146			Vilvorde	225 (0.3)
Hasselt	125			St-Trond	218 (0.3)
Alost	119			Bruxelles (rue	
Enghien	112			Locquenghien)	165 (0.3)
Huy	112			Hasselt	135 (0.2)
Renaix	75			Alost	119 (0.1)
				Enghien	117 (0.1)
				Renaix	103 (0.1)

Voici le rang auquel arrivent respectivement les 12 nouvelles Bourses pour le chiffre de leurs demandes :

Liège (rue S. de Hasque), (8°); Gand (Oudburg), (13°); Saint Nicolas-Waes (15°); Anvers (Pastorijstr.), (16°); Soignies, (17°); Ransart, (19°); Tirlemont, (20°); Vilvorde, (23°); Saint-Trond, (24°); Bruxelles (rue Locquenghien) (25°); Hasselt, (26°); Enghien, (28°).

Cinq Bourses, celles de Alost, Bruges, Bruxelles (rue du Boulet), Liège (rue S. de Hasque), Saint-Trond et Tirlemont, ne se sont pas occupées du placement des *femmes*. Par contre la Bourse de Bruxelles (rue Locquenghien) fait exclusivement ce genre de placement.

Trois Bourses ont eu un nombre de demandes-femmes supérieur à celui des demandes-hommes; ce sont les Bourses de Huy, de Mons et de



Pâturages. Pour cette dernière la différence est même très forte : 559 femmes et 157 hommes.

Les *demi-ouvriers* demandeurs sont en nombre très variable suivant les Bourses. Dans le total des demandeurs (hommes) ils représentent : à Louvain, 26 p. c.; à Anvers (rue des Pèlerins), 20 p. c.; à Gand, 13 p. c.; à Bruxelles (rue du Lombard), 10 p. c.; à Liège (pl. St-B.), 9.6 p. c.; à Liège (H.-Ch.), 9 p. c.; et à Mons, 8.8 p. c.

Pour les *apprentis* la proportion est : à Mons, 15.8 p. c.; à Louvain, 15 p. c.; à Gand, 11 p. c.; à Liège (H.-Ch.), 12 p. c.; à Anvers (rue des Pèlerins), 10 p. c.; à Liège (pl. St-B.), 7.8 p. c.; à Bruxelles, 1.2 p. c.

Le nombre relatif des demandeurs *domiciliés hors de la localité*, siège de la Bourse, n'est que de 0.5 p. c. pour Bruxelles (rue du Lombard); il s'élève à 16.5 p. c. pour Gand (rue H<sup>l</sup>-Port); 17 p. c. pour Liège (pl. St.-B.); 23 p. c. pour Anvers (rue des Pèlerins); 25 p. c. pour Liège (H. Ch.); 30 p. c. pour Louvain; 62 p. c. pour Mons et 77 p. c. pour Tirlemont.

**b. Comparaison avec les années antérieures :**

Pour la généralité des Bourses, le nombre des demandes a été plus élevé en 1910 qu'en 1909.

Voici les Bourses pour lesquelles il y a eu diminution de demandes :

Anvers (rue des Pèlerins), (—180); Bruxelles (rue du Lombard), (—1001); Bruxelles (rue du Boulet), (—6); Huy, (—75); Louvain, (—389); Malines, (—787); Mons, (—249); Pâturages, (—20); Renaix, (—37); Saint-Nicolas, (—12).

Par contre, trois Bourses ont vu, comme les années précédentes, le nombre de leurs demandes s'accroître notablement; ce sont les Bourses de :

Gand . . . . .	avec une augmentation de	2,619	demandes;
Liège (place St.-B.)	id. id.	1,106	id.
Liège (H.-Ch.) . . .	id. id.	1,568	id.

OFFRES D'EMPLOI.

**A. — Situation pour l'ensemble des Bourses.**

a) Nombre total des offres : 40,752.

b) Répartition des offres d'après :

1° Le *sexe* des ouvriers demandés :

Hommes . . . . .	30,863 (76 p. c.)
Femmes . . . . .	9,889 (24 p. c.)

2° La *capacité professionnelle* des ouvriers demandés :

	Hommes	Femmes
Ouvriers entiers . . .	23,250 (76 p. c.)	8,491 (86 p. c.)
Demi-ouvriers . . .	4,382 (14 p. c.)	538 (5 p. c.)
Apprentis . . . . .	3,231 (10 p. c.)	860 (9 p. c.)

3° Le *domicile* des employeurs ayant fait des offres :

Habitant	{	daus la localité siège de la Bourse. . . .	34,579 (85 p. c.)
		hors de la » » » » . . . . .	6,173 (15 p. c.)

4° L'*industrie* ou la *profession* des ouvriers demandés :

	Hommes	Femmes
Professions industrielles prop <sup>l</sup> dites. . . .	24,312 (79 p.c.)	2,633 (26 p.c.)
Autres professions . . . . .	6,551 (21 p.c.)	7,256 (74 p.c.)

Pour l'*ensemble* (hommes et femmes) il y avait 66 p. c. des offres qui se rapportaient à des industries proprement dites.

Dans les 34 p. c. autres, étaient les plus nombreuses les offres relatives aux domestiques (17 p. c.), aux commissionnaires (7.2 p. c.), aux garçons de magasin (3.2 p. c.).

En ce qui concerne les *domestiques*, il y a eu 12 fois plus d'offres pour femmes que pour hommes.

5° Le *mode de rémunération* proposé par les employeurs :

	Hommes	Femmes	
Employeurs ayant offert un salaire calculé.	{	au temps, (heure, jour, semaine, mois, etc.) : . . . . .	22,466 (90) 9,173 (93)
		à la tâche ou à l'entrepr.: . . . . .	2,496 (10) 716 (7)

Les groupes d'industries où il s'est trouvé des employeurs ayant offert un salaire calculé à la tâche ou à l'entreprise sont classés ci-après avec le chiffre indiquant, pour chaque groupe, combien sur 100 offres, il y en a eu comportant ce mode de rémunération.

Tabac, 74; Peaux et cuirs, 10; Textiles, 38; Vêtement, 29; Employés, 26; Domestiques, 11; Divers, 10; Bois et ameublement, 8; Art et précision, 8; Carrières, 7; Jardiniers, 6; Livre, 6; Alimentaires, 5; Transports, 5; Métaux, 4; Construction, 4; Papier, 4; Commissionnaires, 3; Garçons de magasin, 3; Mines, 1; Ouvriers sans spécialité, 8.

**Comparaison avec les années antérieures.**

Il y a eu également plus d'offres en 1910 (40,752) qu'en 1909 (27,970) et 1908 (21,892). Cela représente une augmentation sur 1909 de 45 p. c., laquelle est due aux 12 nouvelles Bourses pour 17 p. c.

En 1904 le chiffre des offres était de 13,303. Il a donc triplé en 1910.

A remarquer qu'il a été offert relativement plus qu'en 1909 des emplois pour femmes en dehors des professions non industrielles (5 p.c.).

**B. — Situation par Bourse.**

a) Voici comment se classent les Bourses d'après l'importance du nombre de leurs offres :

Hommes	Femmes	Total	P. c. du total
Liège(pl. St B.) 5,859	Bruxelles(r. du Lombard) 2,514	Bruxelles(r. du Lombard) 7,357	(18)
Lombard) 4,843	Liège(H.-Ch.) 1,343	Liège(pl. St-B.) 6,910	(17)
Gand(r.H.-Port)3,161	Mons 1,259	Liège(H.-Ch.) 4,418	(11)
Liège(H.-Ch.) 3,075	Gand(r.H <sup>t</sup> Port)1,251	Gand(r.H <sup>t</sup> Port)4,412	(11)
Anvers(r. Péle- rins) 2,973	Liège(pl. St-B.) 1,051	Anvers(r. Péle- rins) 3,677	(9)
Bruxelles (rue Boulet) 2,159	Anvers(r. Péle- rins) 704	Bruxelles (rue Boulet) 2,159	(5)
Liège (r. S. de Hasque) 968	Pâturages 473	Bruxelles (rue Boulet) 2,159	(5)
Louvain 929	Schaerbeek 243	Mons 2,016	(5)
Ransart 902	St-Nicolas(Waes) 199	Schaerbeek 1,141	(3)
Schaerbeek 898	Eecloo 198	Louvain 1,071	(2.6)
Mons 757	Bruxelles (rue Locquenghien) 163	Liège (r. S. de Hasque) 968	(2.4)
Bruges 747	Louvain 142	Ransart 915	(2.2)
Soignies 444	Vilvorde 83	Bruges 747	(1.8)
Malines 408	Huy 53	Pâturages 649	(1.6)
Gand(Oudburg) 382	Gand(Oudburg) 50	St Nicolas(Waes) 565	(1.4)
St-Nicolas(Waes) 366	Malines 32	Soignies 456	(1.1)
St-Trond 348	Anvers (Pasto- rijstraat) 27	Malines 440	(1)
Tirlemont 288	St-Nicolas(Com.) 27	Gand(Oudburg) 432	(1)
Anvers (Pasto- rijstraat) 283	Renaix 21	Eecloo 410	(1)
Eecloo 212	Hasselt 17	St-Trond 348	(0.8)
Pâturages 176	Anvers (Pasto- rijstraat) 14	Anvers (Pasto- rijstraat) 310	(0.8)
St-Nicolas(Com.) 144	Enghien 13	Tirlemont 288	(0.7)
Enghien 113	Soignies 12	St-Nicolas(Com.) 171	(0.4)
Alost 109		Bruxelles (rue Locquenghien) 163	(0.4)
Renaix 103		Vilvorde 159	(0.4)
Hasselt 84		Enghien 127	(0.3)
Vilvorde 76		Renaix 124	(0.3)
Huy 56		Alost 109	(0.3)
		Huy 109	(0.3)
		Hasselt 101	(0.2)

Le nombre d'offres pour *hommes* a été partout supérieur au nombre d'offres pour *femmes*, sauf pour les Bourses de Mons, de Pâturages et de Vilvorde, où ces dernières offres représentent respectivement 62 p.c., 72 p. c. et 52 p. c. du total.

Généralement dans toutes les Bourses, il a été demandé beaucoup plus d'*ouvriers entiers* que d'ouvriers des autres catégories (77 p. c. du total).

Dans certaines Bourses même, les demi-ouvriers et les apprentis ne représentent qu'une très faible partie du total des offres. Ainsi à Bruxelles (rue du Lombard), 11 p. c. seulement.

**b. Comparaison avec les années antérieures.**

Dans la généralité des Bourses, il y a eu plus d'offres en 1910 que l'année précédente.

Pour les Bourses suivantes, l'augmentation est particulièrement notable : Bruxelles (rue du Lombard), (+ 2196); Liège (pl. St Barthelemy), (+ 2259); Bruxelles (rue du Boulet), (+ 532,; Anvers (rue des Pèlerins), (+ 96); Gand (rue du Haut Port), (+ 192),

Depuis 1904, les progrès sont encore beaucoup plus sensibles.

Ainsi, Bruxelles (rue du Lombard), Liège (place Saint-Barthelemy), Gand (Haut Port) et Anvers (rue des Pèlerins), avaient respectivement, cette année, 2,271, 2,303, 2,910 et 2,468 offres et, en 1910, 7,357, 6,910, 4,412 et 3,677 offres.

**PLACEMENTS.**

**A. — Situation pour l'ensemble des Bourses :**

a) Nombre total des placements: **24,890 :**

b) Répartition des placements d'après:

1. Le *sexe* des placés :

Hommes: 19,344 (78 p. c.);  
Femmes: 5,546 (22 p. c.).

2. La *capacité professionnelle* des placés :

	Hommes	Femmes
Ouvriers entiers:	15,074 (78 p. c.)	4,980 (90 p. c.)
Demi-ouvriers:	2,493 (13 p. c.)	232 (4 p. c.)
Apprentis :	1,777 (9 p. c.)	334 (6 p. c.)

3° Le lieu du placement :

Dans la localité, siège de la Bourse .	{ hommes : 16,053 (83 p. c.)	{ femmes : 4,887 (88 p. c.)
Hors de la localité, siège de la Bourse .	{ hommes : 3,291 (17 p. c.)	{ femmes : 659 (12 p. c.)

4° L'âge des placés :

	Hommes	Femmes
En dessous de 16 ans . . . . .	1,727 (9 p. c.)	385 (7 p. c.)
De 16 à 20 ans . . . . .	3,552 (20 p. c.)	1,643 (30 p. c.)
De 21 à 35 ans . . . . .	9,191 (17 p. c.)	2,659 (48 p. c.)
De 36 à 50 ans . . . . .	3,404 (18 p. c.)	743 (13 p. c.)
De plus de 50 ans . . . . .	1,170 (6 p. c.)	116 (2 p. c.)

5° Le caractère définitif ou temporaire des placements :

	Hommes	Femmes
Placements définitifs . . . . .	16,969 (88 p. c.)	4,982 (90 p. c.)
Placements temporaires . . . . .	2,375 (12 p. c.)	564 (10 p. c.)

6° Le mode de rémunération :

	Hommes	Femmes
Placés auxquels il a été accordé un salaire calculé	{ au temps : 14,845 (90 p. c.)	{ 4,408 (79 p. c.)
	{ à la tâche ou à l'entreprise } 1,609 (10 p. c.)	{ 1,138 (21 p. c.)

La proportion, sur 100 placés, des travailleurs auxquels il a été accordé une rémunération calculée à la tâche ou à l'entreprise est très variable suivant les groupes d'industries. La voici pour les plus importants de ceux-ci : Tabac, 75; textiles, 66; peaux et cuirs, 16; vêtement, 13; employés et encaisseurs, 21; domestiques, 15; art et précision, 11; transports, 7; divers, 7; mines, 6; métaux, 5; bois et ameublement, 5; construction, 4; alimentaires, 3; livre, 4; commissionnaires, 3; garçons de magasin, 3; ouvriers de fabrique, 0.9.

D'autre part, les 14,845 placés ayant accepté un salaire au temps, se répartissent comme suit d'après le montant de cette rémunération :

a) A l'heure :

Moins de 20 cent <sup>s</sup> : 1,484 (10 p. c.);	de 51 à 60 cent <sup>s</sup> : 436 (3 p. c.)
de 20 à 30 » : 3,226 (22 p. c.);	de 61 à 70 » : 45 (0.3 p. c.)
de 31 à 40 » : 5,136 (34 p. c.);	de 71 à 80 » : 2 (0.01 p. c.)
de 41 à 50 » : 3,899 (26 p. c.);	plus de 80 » : 1 (0.006 p. c.)

Comme on le voit, 66 p. c. ont reçu au plus un salaire de 40 centimes et 69 p. c. un salaire maximum de 50 centimes à l'heure.

48 placés ont obtenu un salaire supérieur à 60 centimes.

b) Au mois :

Moins de 100 francs : 550 (1 p. c.);
Plus de 100 francs : 66 (0.4 p. c.).

Voici pour chacun des principaux groupes d'industries, le nombre proportionnel pour 100 placés, payés à l'heure, des travailleurs (hommes) ayant reçu l'un ou l'autre des taux de salaires indiqués ci-dessous :

INDUSTRIES	Moins de 20 centimes	2) à 30 centimes	3) à 40 centimes	4) à 50 centimes	Plus de 50 centimes
Textiles. . . . .	14	77	7	2	—
Vêtement . . . . .	23	14	40	22	1
Métaux . . . . .	9	12	31	40	8
Construction . . . . .	3	6	45	43	3
Alimentaires . . . . .	15	38	29	15	3
Bois et ameublement . . . . .	7	8	28	55	2
Peaux et cuirs. . . . .	4	23	28	37	8
Transports. . . . .	4	28	62	6	—
Livre . . . . .	18	22	19	19	22
Ouvriers de fabrique sans spécialité . . . . .	3	43	52	0.9	0.07

7. L'Industrie ou la profession des placés :

	Hommes	Femmes
Professions industrielles prop <sup>t</sup> dites : 14,572 (75 p. c.)		1,366 (25 p. c.)
Autres professions : . . . . .	4,772 (25 p. c.)	4,180 (75 p. c.)

Pour l'ensemble (hommes et femmes), les personnes placées dans l'industrie proprement dite représentent 61 p. c. du total.

Voici les industries et professions où il y a eu le plus de placements, avec le chiffre de leur part respective dans le total de ceux-ci :

Hommes : Métaux (19 p. c.), construction (16 p. c.), bois et ameublement (10.5 p. c.), commissionnaires (11 p. c.), ouvriers de fabriques (8 p. c.).

Femmes : Vêtement (12 p. c.), servantes (66 p. c.), textiles (7 p. c.).

b. Comparaison avec les années antérieures :

Le nombre de placements s'est élevé sensiblement et d'une façon constante depuis 1904. Cette année, il était de 7,996. En 1907, il était

monté à 11,939; en 1908, à 15,010; en 1909, à 18,735 et en 1910, à 24,890.

Il y a donc eu, de 1904 à 1910, une augmentation de 211 p. c. et, de 1909 à 1910, de 33 p. c. (due pour 13,5 p. c. aux 12 nouvelles Bourses).

Le nombre relatif aux placements des hommes et des femmes est resté le même.

Il a été placé, en plus que l'année précédente, comme ouvriers entiers, 3 p. c. hommes et 2 p. c. femmes.

Près de la moitié des placés avaient de 21 à 35 ans (47 p. c. hommes et 48 p. c. femmes).

Il y a eu, comme placés payés au temps, 4 p. c. de plus d'hommes et 12 1/2 p. c. de moins de femmes.

En ce qui concerne le taux de salaire, la situation est restée à peu près la même qu'en 1909. Ainsi ont accepté un salaire :

de moins de 20 centimes . . . .	10 p. c.	(10 1/2 p. c. en 1909);
de 20 à 30 centimes . . . .	22 p. c.	(23 1/2 p. c. id. );
de 31 à 40 id. . . . .	34 p. c.	(33 p. c. id. );
	66 p. c.	(67 p. c. id. ).

Le nombre relatif des placements réalisés dans les professions industrielles proprement dites, s'est abaissé, pour les hommes de 1 p. c. et pour les femmes de 5 p. c.

**B. — Situation par Bourse.**

a) Le classement des Bourses, d'après l'importance du nombre de leurs placements, est donné ci dessous.

Hommes	Femmes	Total	P. c. du total
Liège(pl. St-B.) 3,548	Bruxelles(r. du Lombard) 1,529	Bruxelles(r. du Lombard) 4,322	(17)
Lombard) 2,793	Mons 719	Liège(pl. St-B.) 4,153	(17)
Anvers(r. Pélerins) 2,641	Gand(r. H <sup>1</sup> -Port) 652	Anvers(r. Pélerins) 2,974	(12)
Liège(H.-Ch.) 1,944	Liège(H.-Ch.) 597	Liège(H.-Ch.) 2,541	(10)
Gand(r. H <sup>1</sup> -Port) 1,838	Pâturages 349	Gand(r. H <sup>1</sup> -Port) 2,490	(10)
Bruxelles(r. du Boulet) 1,336	Anvers(r. Pélerins) 333	Bruxelles(r. du Boulet) 1,336	(5)
Bruges 737	Eecloo 199	Mons 1,174	(4)
Louvain 671	St-Nicolas(Waes) 121	Bruges 737	(3)

Hommes	Femmes	Total	P. c. du total
Liège (r. S. de Hasque) 603	Schaerbeek Gand(Oudburg) 69	Louvain Liège (r. S. de Hasque) 603	737 (3)
Mons 455	Louvain 66	Schaerbeek 485	(2)
Schaerbeek 365	Vilvorde 54	Bruxelles (rue Eecloo) 426	(2)
Malines 347	Bruxelles (rue Locquenghien) 52	Pâturages 384	(1.5)
Tirlemont 270	Huy 16	Malines 357	(1.4)
Gand(Oudburg) 258	Renaix 12	St-Nicolas(Waes) 335	(1.3)
Eecloo 227	St-Nicolas(Com.) 11	Gand(Oudburg) 327	(1.3)
St-Nicolas(Waes) 214	Anvers (Pastorijstraat) 11	Tirlemont 270	(1.1)
Soignies 210	Rijstraat) 11	Soignies 210	(0.8)
Ransart 170	Malines 10	Anvers (Pastorijstraat) 179	(0.7)
Anvers (Pastorijstraat) 168	Hasselt 9	Ransart 177	(0.7)
St-Trond 163	Ransart 7	St-Trond 163	(0.6)
St-Nicolas(Com.) 80	Enghien 5	Vilvorde 94	(0.4)
Alost 78		St-Nicolas(Com.) 91	(0.4)
Enghien 70		Alost 78	(0.3)
Renaix 41		Enghien 75	(0.3)
Vilvorde 40		Renaix 53	(0.2)
Hasselt 37		Bruxelles (rue Locquenghien) 52	(0.2)
Pâturages 35		Hasselt 46	(0.2)
Huy 5		Huy 21	(0.09)

Les 12 nouvelles Bourses occupent respectivement au point de vue de leurs placements, le rang indiqué ci-après :

Liège (r. S. de Hasque), (10<sup>e</sup>); Saint-Nicolas-Waes, (15<sup>e</sup>); Gand (Oudburg), (16<sup>e</sup>); Tirlemont, (17<sup>e</sup>); Soignies, (18<sup>e</sup>); Anvers (Pastorijstr.) (19<sup>e</sup>); Ransart, (20<sup>e</sup>); Saint-Trond, (21<sup>e</sup>); Vilvorde, (22<sup>e</sup>); Enghien, (25<sup>e</sup>); Bruxelles (r. Locquenghien), (27<sup>e</sup>); Hasselt, (28<sup>e</sup>).

En général les placements hommes sont beaucoup plus nombreux que les placements femmes. On remarque cependant pour les Bourses de Huy, de Mons, de Pâturages et de Vilvorde un nombre supérieur de placements femmes, lesquels y représentent respectivement : 76 p. c., 61 p. c., 91 p. c. et 57 p. c. du total.

b) Comparaison avec les années antérieures.

Toutes les Bourses, sauf 5 (Anvers [r. des Pélerins], Gand [r. Haut Port], Huy, Pâturages, Saint-Nicolas [Com.]), ont réalisé plus de placements en 1910 qu'en 1909.

D'autre part, si l'on compare les résultats de 1904 et de 1910, on constate pour les Bourses suivantes, dans le nombre de leurs placements, l'augmentation indiquée ci-après respectivement pour chacune d'elles : Alost, (6); Anvers, (r. des Pèlerins), (1483); Bruxelles, (r. du Lombard, (2734); Gand, (r. du Haut-Port), (650); Liège, (pl. St-Barth.), (3,184); Schaerbeek, (303).

RAPPORTS ENTRE LES DEMANDES, LES OFFRES ET LES PLACEMENTS.

I. — Demandes et offres :

Pour les *hommes*, le nombre des demandes (46.890) dépasse de 1/3 celui des offres (30,863), En réalité il y a eu 152 demandes pour 100 offres (199 en 1909 et 208 en 1908.)

Le rapport proportionnel entre le nombre des demandes *femmes* (13,176) et celui des offres *femmes* (9,889) a été de 133 demandes pour 100 offres. (141 en 1909 et 109 en 1908.)

Pour l'ensemble (*hommes et femmes*), il a été reçu par les Bourses 147 demandes pour 100 offres.

Si l'on envisage les *différentes industries*, on constate par le tableau annexe I que les demandes ont été plus nombreuses que les offres, pour toutes les industries et professions, sauf pour les suivantes : vêtement, mines, peaux et cuirs, carrières, verrières, papier et céramiques.

Il y a eu 8 Bourses où le nombre des offres a dépassé celui des demandes : Eecloo, Enghien, Ransart, Renaix, Saint Nicolas-Waes, Saint-Trond, Schaerbeek, Soignies.

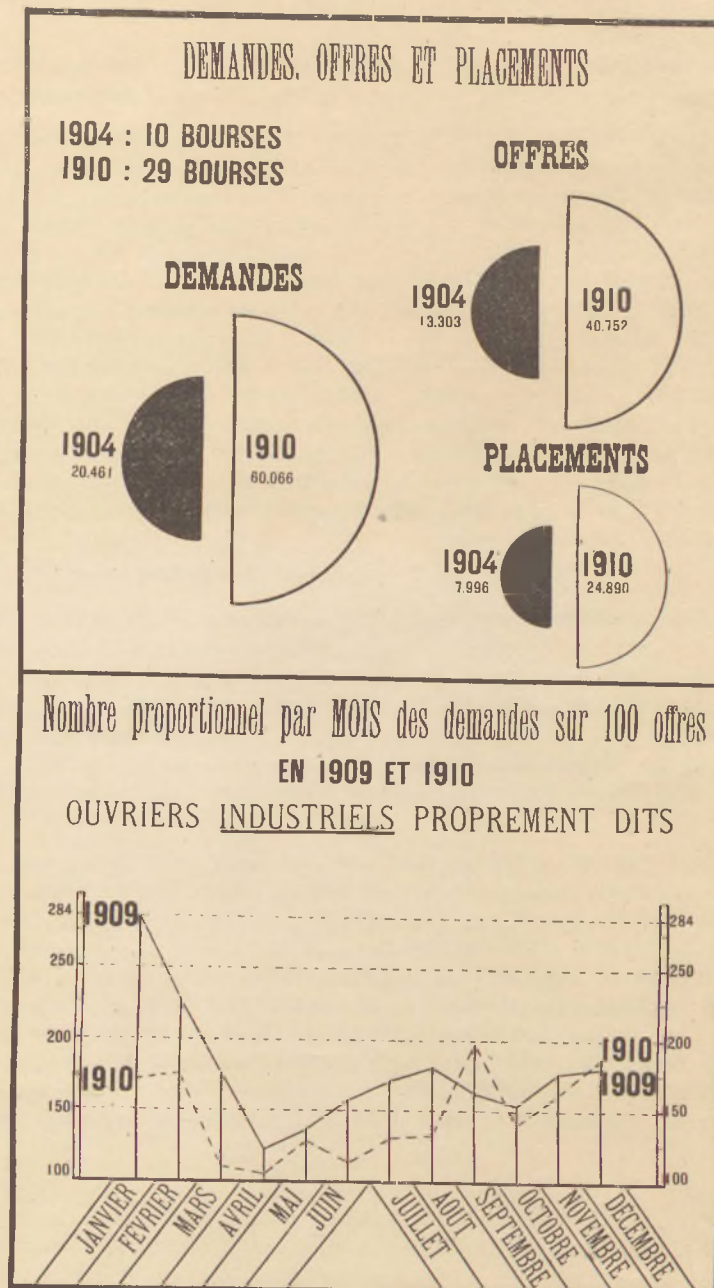
II. — Demandes et placements :

Pour l'ensemble des bourses et des industries, on a relevé 41 placements pour 100 demandes (36 en 1909 et 38 en 1908.)

Si, d'autre part, l'on considère séparément les *hommes* et les *femmes*, on constate que, sur 100 demandes, il y a eu, pour les premiers 41 placements et pour les secondes 42 (respectivement 35 et 43 placements en 1909 et 36 et 48 placements en 1908.)

Les chiffres pour les *industries* séparément sont donnés dans l'annexe I. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que, sur 24 groupes d'industries, le nombre le plus élevé des placements par rapport à 100 demandes a été de 84 (64 en 1909 et 73 en 1908.)

7 groupes dépassent 50 placements (p. c.) : 1 avec 79 placements, 1 avec



59 placements, 2 avec 57 placements, 1 avec 55 placements, 2 avec 52 placements, 1 avec 51 placements.

Voici le classement des *diverses Bourses* suivant l'ordre d'importance du nombre de leurs placements pour 100 demandes, avec, pour 1910 et, entre parenthèses, respectivement pour 1909 et 1908, le chiffre du même rapport proportionnel :

Tirlemont, 91; Saint-Trond, 75; Bruges, 67 (63); Alost, 65 (72 et 65); Enghien, 64; Saint-Nicolas-Waes, 64; Soignies, 60; Ransart, 58; Anvers (rue Pélerins), 57 (56 et 44); Paturages, 54 (53 et 63); Renaix, 51 (24); Bruxelles (rue du Boulet), 47 (41 et 37); Louvain, 46 (29 et 27); Schaerbeek, 46 (38 et 24); Bruxelles (rue du Lombard), 42 (36 et 42); Gand (Oudburg), 42 (56 et 75); Vilvorde, 42; Anvers, (Pastorijstraat), 40; Malines, 38 (8 et 13); Mons, 37 (32 et 21); Liège (rue S. de Hasque), 36; Hasselt, 34; Liège (place Saint-B.), 34 (23 et 21); Saint-Nicolas, 33 (63 et 58); Bruxelles (rue Locquenghien), 31; Liège (H.-Ch.) 31 (24 et 24); Gand (rue H<sup>e</sup> Port), 30 (56 et 75); Huy, 9 (14 et 12).

#### Offres et placements :

Pour l'ensemble, le chiffre des placements pour 100 offres a été de 61 (67 pour 1909 et 69 pour 1908.)

Le tableau Annexe I donne le chiffre du rapport proportionnel pour chaque industrie, et le tableau annexe II le chiffre pour chacune des *diverses bourses*.

Celles-ci sont classées sous ce rapport dans la liste ci-après, qui donne pour 1910 et, entre parenthèses, respectivement pour 1909 et 1908, le chiffre des placements pour 100 offres.

Bruges, 99 (94); Tirlemont, 94; Alost, 85 (71 et 75); Anvers (rue Pélerins), 81 (85 et 85); Malines 81, (81 et 74); Gand (Oudburg), 76 (73 et 75); Louvain, 69 (61 et 63); Bruxelles (rue Boulet), 62 (72 et 69); Liège (rue S. de Hasque), 62; Liège (place S<sup>t</sup> B.) 60 (55 et 43); Bruxelles (rue Lombard), 59 (69 et 76); Enghien, 59; Paturages, 59 (58 et 61); Saint-Nicolas Waes, 59; Vilvorde, 59; Anvers (Pastorijstraat) 58; Liège (H. Ch.), 58 (59 et 77); Mons, 58 (57 et 36); Gand (rue H<sup>e</sup> Port), 56 (73 et 75); Saint-Nicolas (commun.), 53 (58 et 78); Saint-Trond, 47; Soignies, 46; Hasselt 45; Renaix, 43 (42); Schaerbeek, 42 (11 et 40); Bruxelles (rue Locquenghien) 32; Huy, 19 (41 et 18); Ransart, 19.

**Les Bourses du Travail en 1910.**  
RELEVÉ DES OPÉRATIONS PAR INDUSTRIES.

Tableau-annexe I.

GROUPES D'INDUSTRIES.	DEMANDES D'EMPLOI			OFFRES D'EMPLOI			PLACEMENTS								
	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de demandes pour 100 offres.		Total.	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de placements pour 100 offres					
				1908	1909 1910										
1. Textiles . . . . .	883	998	1,881	154	137	215	476	397	873	44	355	312	667	35	76
2. Vêtement . . . . .	1,033	1,342	2,375	79	74	87	1,184	1,544	2,728	115	484	668	1,152	48	42
3. Métaux . . . . .	10,695	20	10,715	213	221	183	5,830	25	5,855	54	3,700	10	3,710	35	63
4. Mines . . . . .	298	—	298	—	322	25	1,010	—	1,010	350	235	—	285	79	23
5. Construction . . . . .	6,430	—	6,430	153	149	127	5,054	—	5,054	79	3,116	—	3,116	48	62
6. Alimentaires . . . . .	2,012	8	2,020	255	273	162	1,201	47	1,248	62	711	12	783	39	63
7. Bois et ameublement . . . . .	4,044	11	4,055	145	153	104	3,888	7	3,895	96	2,047	2	2,049	51	52
8. Peaux et cuirs . . . . .	824	109	933	114	119	96	803	164	967	104	391	143	534	37	55
9. Transports . . . . .	2,415	—	2,415	562	482	314	755	15	770	31	492	—	492	20	56
10. Carrières . . . . .	236	—	236	100	65	74	319	—	319	135	131	—	131	55	41
11. Verrières . . . . .	51	2	53	71	65	65	81	—	81	153	80	—	80	57	37
12. Chimiques . . . . .	33	—	33	138	200	266	16	—	16	48	16	—	16	48	100
13. Livre . . . . .	1,424	59	1,483	144	145	120	1,126	106	1,232	83	736	37	773	52	63
14. Tabac . . . . .	467	18	485	194	213	173	204	17	221	58	237	3	240	49	86
15. Art et précision . . . . .	268	—	268	183	177	108	248	—	248	93	127	—	127	47	51
16. Papier . . . . .	31	46	77	48	81	88	25	62	87	113	6	26	32	41	37
17. Céramiques . . . . .	132	—	132	254	333	69	193	—	193	146	111	—	111	84	57
18. Ouvriers de fabriques s <sup>e</sup> spécialité . . . . .	3,761	212	3,973	326	236	190	1,839	249	2,088	52	1,587	153	1,740	44	84

**Les Bourses du Travail en 1910.**  
RELEVÉ DES OPÉRATIONS PAR INDUSTRIES.

Tableau annexe I (suite).

GROUPES D'INDUSTRIES.	DEMANDES D'EMPLOI			OFFRES D'EMPLOI			PLACEMENTS								
	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de demandes pour 100 offres.		Total.	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de placements pour 100 offres					
				1908	1909 1910										
19. Autres industries et professions : a. Commissionnaires et hommes de peine . . . . .	3,599	116	3,715	206	173	126	2,859	96	2,955	79	2,102	48	2,210	59	75
b. Domestiques, concubages, servantes, femmes de chambre, filles de quartier, hommes d'enfant, et femmes de charge . . . . .	1,232	9,256	10,488	118	168	146	549	6,629	7,178	68	373	3,845	4,218	40	59
c. Garçons et domestiques de magasin, surveillants, emballleurs et magasiniers . . . . .	3,763	454	4,217	1	485	322	1,145	163	1,308	31	895	77	972	23	74
d. Jardiniers et ouvriers agricoles et encasseurs . . . . .	362	—	362	199	222	137	265	—	265	73	168	—	168	46	63
e. Employés et encasseurs . . . . .	953	174	1,127	478	399	320	299	53	352	31	158	36	194	17	55
f. Divers . . . . .	1,944	351	2,295	178	159	131	1,434	315	1,749	76	1,016	174	1,190	52	68
TOTAUX . . . . .	46,890	13,176	60,066	185	184	147	30,863	9,889	40,752	68	19,344	5,546	24,890	41	61

**Les Bourses du Travail en 1910.**  
RELEVÉ DES OPÉRATIONS PAR BOURSES.

Tableau-annexe II.

BOURSES DU TRAVAIL.	DEMANDES D'EMPLOI			OFFRES D'EMPLOI			PLACEMENTS							
	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de demandes pour 100 offres.			HOMMES.	FEMMES.	Total.	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de placements pour 100 demandes	Nombre de placements pour 100 offres
				1908	1909	1910								
Alost (Hôtel de Ville).	119	—	119	118	98	109	109	—	109	92	78	78	85	85
Anvers (rue des Pelerins)	4,528	693	5,221	193	151	344	2,973	704	3,677	70	2,641	333	2,974	37
Anvers (Pastorijstraat)	403	46	449	—	—	449	283	27	310	69	168	11	179	50
Bruges (Oudburgstraat)	1,096	—	1,096	149	144	293	747	—	747	68	737	—	737	67
Bruxelles (r. du Lombard)	6,481	2,316	8,797	182	190	372	4,843	2,514	7,357	84	2,793	1,529	4,322	52
Bruxelles (rue du Boulet)	2,850	—	2,850	185	175	360	2,159	—	2,159	76	1,336	—	1,336	47
Bruxelles (rue Loque- gluon).	—	165	165	—	—	165	—	163	163	99	—	52	52	31
Ecloo (rue de la Station)	175	154	329	—	59	80	212	198	410	125	227	199	426	129
Euphron (à la Société Co- opérative Agricole)	112	5	117	—	—	117	113	14	127	109	70	5	75	65
Gand (rue Haut-Port)	6,208	2,073	8,281	109	130	239	3,161	1,251	4,412	53	1,888	652	2,490	30
Gand (Oudburg)	631	144	775	—	—	775	382	50	432	56	258	69	327	42
Hasselt (rue du Tram)	125	10	135	—	—	135	84	17	101	75	37	9	46	31
Huy (rue sur Meuse)	112	118	230	154	293	447	56	53	109	47	5	16	21	9
Liège (bl. St-Barthélémy)	9,590	2,474	12,064	223	235	458	5,859	1,051	6,910	57	3,548	605	4,153	34
Liège (rue Hors-Château)	6,039	1,976	8,015	316	247	563	3,075	1,343	4,418	55	1,944	597	2,541	31
Liège (r. Soeurs de Hasque)	1,690	—	1,690	—	—	1,690	968	—	968	57	603	—	603	36
Louvain (r. des Récollets)	1,463	124	1,587	232	207	439	929	142	1,071	67	671	66	737	46
Malines (Hôtel de Ville)	929	10	939	566	98	664	408	32	440	47	347	10	357	38

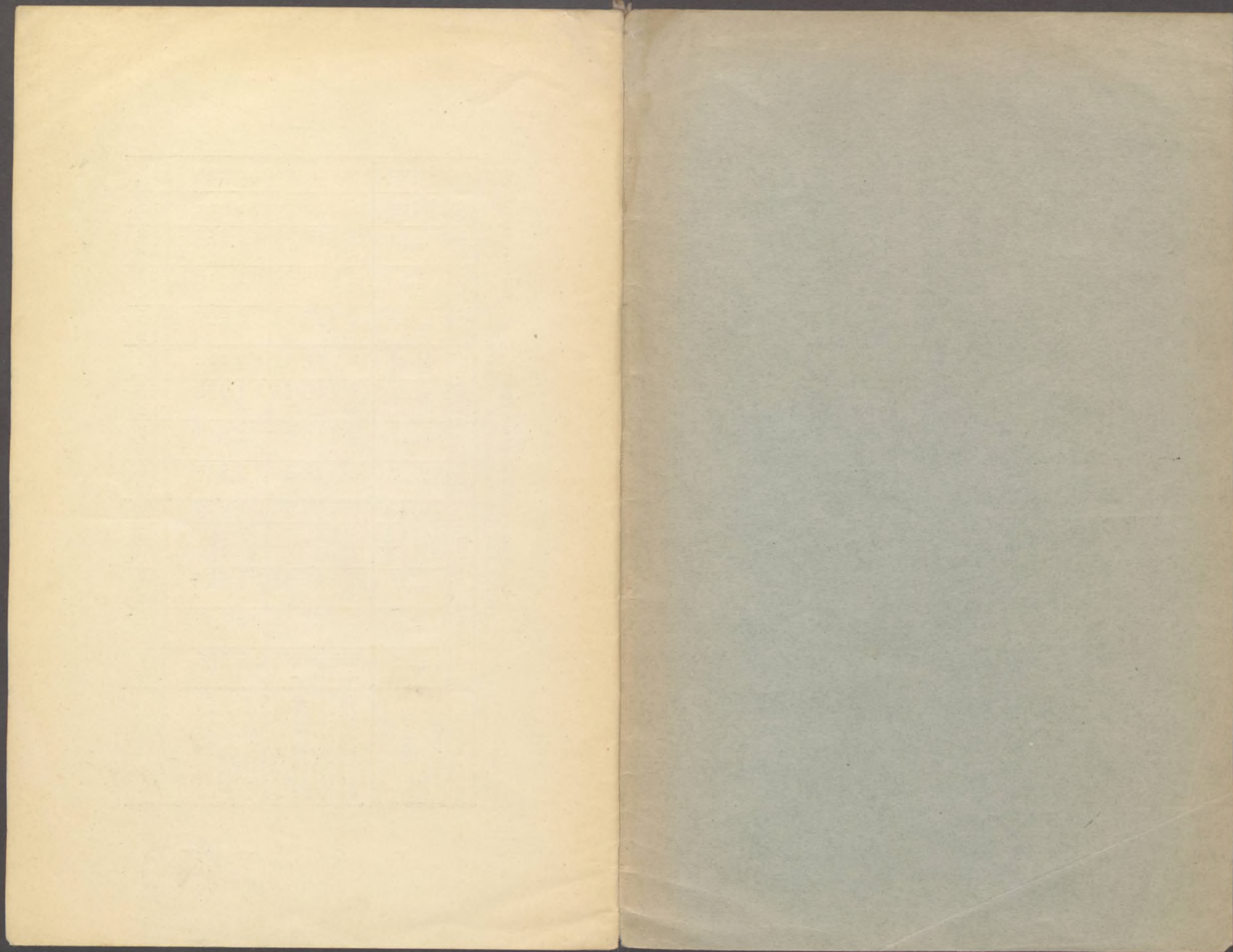
**Les Bourses du Travail en 1910.**  
RELEVÉ DES OPÉRATIONS PAR BOURSES.

Tableau-annexe II (suite).

BOURSES DU TRAVAIL.	DEMANDES D'EMPLOI			OFFRES D'EMPLOI			PLACEMENTS							
	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de demandes pour 100 offres.			HOMMES.	FEMMES.	Total.	HOMMES.	FEMMES.	Total.	Nombre de placements pour 100 demandes	Nombre de placements pour 100 offres
				1908	1909	1910								
Mons (rue des Fripiers)	1,363	1,772	3,135	166	178	344	757	1,259	2,016	64	455	719	1,174	37
Pétrarage (Hôtel commu- nal)	157	559	716	96	108	204	176	473	649	91	35	349	384	54
Ransart (Biblerie ou- vrière)	277	29	306	—	33	33	902	13	915	299	170	7	177	58
Renax (rue du Soleil)	75	28	103	—	77	83	103	21	124	120	41	12	53	51
Saint-Nicolas (Hôtel de Ville)	244	30	274	135	91	226	144	27	171	62	80	11	91	33
Saint-Nicolas (rue Neuve)	402	122	524	—	93	617	366	199	565	108	214	121	335	64
Saint-Froid (Christen- werkmanhuis)	218	—	218	—	63	281	348	—	348	160	163	—	163	75
Schaerbeek (Hôtel com- munal)	814	242	1,056	165	107	272	898	243	1,141	408	365	120	485	46
Soignies (Cercle ouvrier Léon XIII)	346	7	353	—	77	430	444	12	456	129	210	—	210	60
Tirlemont (Hôtel de Ville)	297	—	297	—	103	400	288	—	288	97	270	—	270	91
Vilvorde (rue de Louvain)	146	79	225	—	141	266	76	83	159	71	40	54	94	52
TOTAUX.	467,890	13,176	60,066	185	184	369	30,863	9,889	40,752	68	19,344	5,546	24,890	41







53 KPiP



1 1 0 0 0 5 3

1100053

5